

Procès-verbal
de la séance de la directrice générale
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 15 juin 2020

Procès-verbal de la séance de la directrice générale du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 15 juin 2020 à 13 h 15, au centre administratif du Centre de services scolaire des Sommets.

PRÉSENCES

Édith Pelletier, directrice générale
Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications (en télétravail)
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines (en télétravail)
Josée Banville, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles

ABSENCE

Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 13 H 15

La directrice générale, Édith Pelletier, constate le quorum et ouvre la séance.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
1^{er} JUIN 2020.**

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2020 est approuvé.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale, Édith Pelletier adopte l'ordre du jour tel qu'amendé avec l'ajout du point 5.2 *Nomination d'un coordonnateur au Service des ressources éducatives et au Service du transport scolaire.*

**MODIFICATION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES
CADRES ET DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT 2020-2021 –
AUTORISATION DE CONSULTATION**

La directrice générale, Édith Pelletier, présente le projet de modification de la structure administrative des cadres et des directions d'établissement 2020-2021 pour l'autorisation de consultation.

Procès-verbal
de la séance de la directrice générale
du Centre de services scolaire des Sommets

Décision de la directrice générale

SDG-2020-014

Le projet de modification de la structure administrative des cadres et des directions d'établissement 2020-2021 est adopté pour la consultation.

La directrice générale autorise que les consultations soient faites auprès des instances concernées afin qu'une décision soit prise par la directrice générale lors de la séance du 29 juin 2020.

NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET AU SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Le directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives, Serge Dion, présente le dossier pour la nomination d'un coordonnateur au Service des ressources éducatives et au Service du transport scolaire.

CONSIDÉRANT l'adoption de la structure administrative des cadres et des directions d'établissement 2020-2021, à la séance de la directrice générale du 14 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT que la structure administrative adoptée prévoit l'ajout d'un poste de coordonnateur au Service des ressources éducatives et au Service du transport scolaire ;

Décision de la directrice générale

SDG-2020-015

La directrice générale procède à l'engagement d'Isabelle Lapointe à titre de coordonnatrice au Service des ressources éducatives et au Service du transport scolaire, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2020.

Isabelle Lapointe sera sujette à une période de probation d'une année telle que prévoit la Politique de gestion des administrateurs.

DEMANDES DE CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

La directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente deux demandes de congé à traitement différé pour le personnel d'encadrement.

Autorisation de la directrice générale

SDG-2020-016

La directrice générale autorise :

- La demande de congé à traitement différé de Lyne Beauchamp, directrice du Secrétariat général et des communications, selon les termes suivants : contrat d'une durée de 4 années, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2024, avec un traitement salarial à 87,50 % de ce qu'elle reçoit habituellement, et ce, pendant chacune des années visées par le contrat. La prise du congé sera de 6 mois, soit du 23 juin au 23 décembre 2023. Le tout est sous réserve de la présentation par Lyne Beauchamp d'une preuve d'assurance-vie en faveur du Centre de services scolaire des Sommets.

Procès-verbal
de la séance de la directrice générale
du Centre de services scolaire des Sommets

Autorisation de la directrice générale

SDG-2020-017

La directrice générale autorise :

- La demande de congé à traitement différé de Marie-Claude Farrell, directrice de l'école primaire du Val-de-Grâce, selon les termes suivants : contrat d'une durée de 4 années, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2024, avec un traitement salarial à 87,50 % de ce qu'elle reçoit habituellement, et ce, pendant chacune des années visées par le contrat. La prise du congé sera de 6 mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

**RÉGIME D'EMPRUNT À LONG TERME – PROJET
ÉCOÉNERGÉTIQUE – PHASE II**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire des Sommets souhaite mettre en place un régime d'emprunts spécifique lui permettant d'emprunter à long terme un montant maximal de 797 588,48 \$ auprès la Banque Royale du Canada, d'ici le 30 juin 2020, pour le refinancement de projets d'efficacité énergétique de huit bâtiments, dont le financement en cours présentement vient à échéance le 30 juin 2020, conformément aux caractéristiques et limites établies à ce régime d'emprunts;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts spécifique à long terme et d'établir les caractéristiques et limites quant aux emprunts à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, le Centre de services scolaire des Sommets souhaite, dans le cadre du régime d'emprunts précité, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière, l'emprunt requis pour le financement de ces projets d'efficacité énergétique, dont le refinancement sera réalisé en vertu de ce régime d'emprunts, a été autorisé par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 13 septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à cet article, la nature, les conditions et les modalités des emprunts à contracter en vertu de ce régime sont soumis à l'autorisation du ministre des Finances;

Autorisation de la directrice générale

SDG-2020-018

La directrice générale autorise :

- QUE le Centre de services scolaire des Sommets mette en place un régime d'emprunts spécifique lui permettant d'emprunter à long terme un montant maximal de 797 588,48 \$ auprès de la Banque Royale du Canada d'ici le 30 juin 2020, pour le refinancement de projets d'efficacité énergétique de huit bâtiments dont le financement vient à échéance le 30 juin 2020, le tout aux conditions suivantes :

Procès-verbal
de la séance de la directrice générale
du Centre de services scolaire des Sommets

- a) le terme de l'emprunt et d'amortissement sera de 5 ans;
 - b) le taux de l'emprunt sera fixe; et
 - c) les conditions et modalités de l'emprunt devront être autorisées par le ministre des Finances.
- QUE la directrice générale et le directeur du Service des ressources financières et matérielles du Centre de services scolaire des Sommets pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soient autorisés, pour et au nom du Centre de services scolaire des Sommets, à signer la convention de prêt à long terme ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet à cet emprunt à long terme.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 13 H 46.

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

La directrice générale, Édith Pelletier propose la levée de la séance.

La directrice générale

La secrétaire générale